

<b>DEPARTEMENT</b>
SAONE ET LOIRE
<b>CANTON</b>
PIERRE DE BRESSE
<b>COMMUNE</b>
ST GERMAIN DU BOIS

**REPUBLIQUE FRANCAISE***Liberté – Egalité – Fraternité***ARRETE DU MAIRE**

Le Maire,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 351-1, L 354-16, R 225, R 351- à R 354-74,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par Madame Isaline DA COSTA PINHO, Directrice de l'école maternelle Marie Curie, tendant à obtenir l'autorisation d'organiser un défilé dans le cadre du carnaval de l'école maternelle, le mardi 13 février 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'école maternelle Marie Curie est autorisée à organiser le mardi 13 février 2024 un défilé depuis l'école maternelle en passant par la mairie, l'école élémentaire puis retour à l'école maternelle. Voir plan ci-joint.

**ARTICLE 2** : Le départ du défilé à l'école maternelle se fera à 09h45 et se terminera à 10h45.

**ARTICLE 3** : Le défilé sera composé de 52 enfants, 3 enseignantes, 2 ATSEM, 1 AESH, 2 emplois service civique, 1 stagiaire et au moins 4 parents accompagnateurs.

**ARTICLE 4** : L'école maternelle prendra toutes dispositions pour annoncer sur les divers axes routiers ce défilé, ainsi que pour assurer la sécurité des participants et des usagers du parcours.

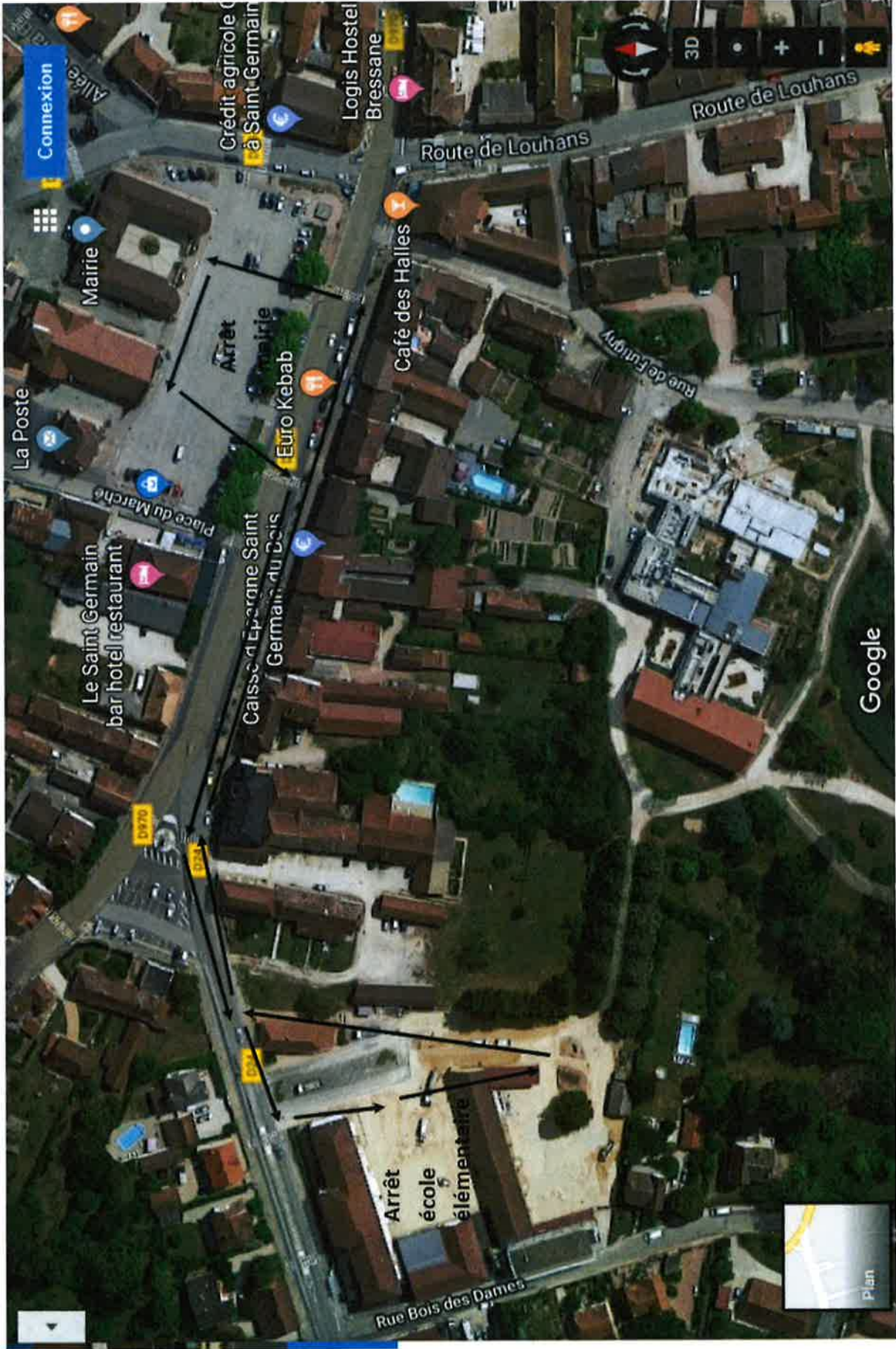
**ARTICLE 5** : Le défilé devra respecter les règles du code de la route.

**ARTICLE 6** : L'école maternelle devra être titulaire d'une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile.

**ARTICLE 7** : La Gendarmerie est chargée en ce qui la concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint Germain Du Bois, le 6 février 2024

Le Maire  
  
Madame Nadine ROBELIN



Connexion

Mairie

La Poste

Le Saint Germain  
bar hotel restaurant

Place du Marché

Caisse d'Épargne Saint  
Germain du Bois

Euro Kebab

Café des Halles

Logis Hostel  
Bressane

Crédit agricole  
à Saint Germain

Route de Louhans

Route de Louhans

Rue de l'Église

Arrêt  
école  
élémentaire

Rue Bois des Dames

Google

Plan

3D